

36 - Pont De Gaulle - Travaux de renforcement et de requalification de l'ouvrage par la Ville de Besançon - Autorisation de signature d'un marché public

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Depuis 1991, les 6 investigations réalisées sur le Pont de Gaulle ont toutes signalé de façon de plus en plus prégnante, la nécessité de réparer et de conforter cet ouvrage.

En 1996, un arrêté a été pris pour limiter le tonnage des véhicules empruntant ce pont afin d'éviter de le fragiliser et cela suite aux conclusions des visites de 1991, 1995 et 1996.

En 2009/2010 ont été conduites les études de programme puis d'avant-projet sur la réparation de cet ouvrage.

L'estimation (fournie par le CETE de Lyon, Division OA) au stade avant-projet du coût des réparations pour ramener l'ouvrage à son niveau de service initial (renforcement pour charges routières) est de **1 017 078 € TTC**.

En 2010/2011 ont été menées les études de niveau projet (DCE) pour la réparation de l'ouvrage, permettant le passage du Tramway en plus des charges routières.

A la demande de la CAGB, divers travaux supplémentaires ont été rajoutés dans l'opération, y compris les études nécessaires :

- requalification complète de la surface du tablier
- mise en œuvre de 3 poteaux LAC (Lignes Aériennes de Contact) pour l'alimentation du Tramway
- chambre de tirages, et réseaux supplémentaires pour les besoins du Tramway
- prise en compte des contraintes techniques tramway, en vue de la réalisation ultérieure de la plateforme :
 - étanchéité spécifique en résine et protection provisoire
 - drainage de la surface du tablier spécifique.

Au stade projet, l'estimation pour l'opération de «renforcement et requalification du pont De Gaulle», intégrant les besoins du Tramway, est de **1 801 558 € TTC**.

A ceci s'ajoutent les travaux et études préparatoires réalisés depuis 2009 par la Ville de Besançon :

- 2009 : ouvertures de trappes manquantes et réalisation des accès manquants (passerelles rive droite) : **56 849 € TTC**
- 2009 : recalcul complémentaire pour Tramway : **10 888 € TTC**
- 2009 : rédaction du programme de réparation : **11 786 € TTC**
- 2009 : inspection détaillée de l'ouvrage principal : **19 750 € TTC**
- 2010/2011 : études de niveau projet (APROA + rédaction des pièces techniques du DCE) avec contraintes tramway + requalification : **40 044 € TTC**
- 2010 : inspection détaillée des ouvrages d'accès : **8 021 € TTC**

soit un total de **147 330 €** dépensés depuis 2009 par la Ville de Besançon, dans les études et travaux préparatoires pour l'opération «Renforcement et requalification du Pont de Gaulle».

Par délibération du 6 mai 2011 une consultation a été lancée pour la requalification globale de cet ouvrage avec la sollicitation d'une participation financière du Grand Besançon.

Les crédits de travaux sont prévus sous l'imputation 23.824.2313.8025R35000.

Lors de sa séance du 2 septembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la Société EIFFAGE TP pour un montant de 1 485 721,19 € TTC.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le marché à intervenir avec cette société.

«M. Pascal BONNET : On ne va pas refaire le débat du tram mais vous avez laissé entendre que dans l'avenir on pourrait vous demander une nouvelle ligne. Vous ne serez peut-être plus Maire ou Président de l'Agglo plus précisément. Je vous rappelle quand même que ce n'est pas une hostilité systématique au tram, c'est le constat que c'est trop coûteux dans le contexte actuel et qu'un tram répondant réellement aux besoins de l'Agglomération aurait été plus important justement, aurait nécessité d'autres lignes que justement on ne pouvait pas payer. Quand Elisabeth PEQUIGNOT en agglomération il y a quelques jours vous a dit quand même que le choix du tram pesait sur les choix politiques de la Ville et de l'Agglomération, vous avez répondu qu'elle ne comprenait rien ou faisait semblant de, etc.

M. LE MAIRE : Je le répète.

M. Pascal BONNET : En rappelant que c'est le VT, bien sûr on le sait, qui paye le tram mais on sait aussi, et on l'a dit à plusieurs reprises, que dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement à Besançon le tiers des investissements dans les 5 ans à venir porteront sur le tram, à savoir pour moitié une subvention à l'Agglo et pour moitié des travaux dont vous nous dites qu'ils auraient dû être réalisés, bien sûr, mais qu'on fait plus rapidement à cause du tram sur les 5 ans qui viennent. Je voulais quand même rappeler tout cela, pour constater en plus que sur ce point-là du Pont de Gaulle on nous dit bien qu'il y a un recalcul complémentaire pour tramway et qu'il y a des études de nouveaux projets avec contraintes tramway, donc c'est clair, tout ça est lié au tramway. Donc arrêtez de nous dire qu'on n'a rien compris parce qu'on dit que d'autres coûts du tramway sont financés par autre chose que le VT et que ça pèse sur les choix politiques de la Ville et de l'Agglomération.

Ensuite puisqu'on parle du tramway, je voudrais savoir parce que j'ai été interpellé par des commerçants et des habitants du secteur ce qu'il en est et ce que vous proposez aux gens qui sont aujourd'hui en difficultés dans le secteur Tristan Bernard. Pour le commerce il y a une politique en la matière mais enfin apparemment les commerçants sont en grande difficulté donc que leur propose-t-on et que pense-t-on de leurs difficultés actuelles ? D'autre part des habitants du quartier, alors peut-être que je ne connais pas très bien le quartier et que je ne sais pas mais vous me répondrez sans doute, m'ont dit qu'en matière de transport c'était compliqué pour aller au Lycée Pergaud et au Collège Proudhon, pour aller au centre-ville, et que les bus n'étaient plus aussi performants, donc qu'avez-vous à répondre à ces questions-là ?

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Nicole WEINMAN pour la partie pont et puis ensuite à Jean-Claude ROY pour la partie transport. Oui j'ai dit et je continue à l'affirmer qu'effectivement les travaux du tram sont financés par le Versement-Transport et qu'il n'y a pas d'implication des budgets de la Ville pour le tram. Il y a un certain nombre de travaux de renforcement que nous aurions dû faire, de toute façon vous pourrez dire la même chose pour le pont Battant par exemple, que nous aurions dû de toute façon refaire, ce sont des parties qui sont prises en compte par la Ville, le reste étant pris en charge par l'Agglomération. Concernant la question de l'indemnisation, il y a une commission d'indemnisation, j'en ai déjà expliqué au moins 10 fois le principe, présidée par deux magistrats de la Cour de Cassation et de la Cour des Comptes, M. MIGNOT et M. TRICOT, qui va se réunir en l'absence du Maire, de M. MARIOT, de Mme WEINMAN et de M. ROY, qui recevra les commerçants avec des experts-comptables et il y a des sommes qui ont été prévues pour cela. Les sommes publiées dans la presse locale, je ne sais pas d'où

elles sortent mais en tout cas ce ne sont pas les bonnes, certainement des personnes qui ne sont absolument pas autorisées pour le faire ont donné ces chiffres-là. Notre volonté est de faire en sorte que les commerçants puissent continuer à vivre. Je compte sur vous quand même pour ne pas jeter de l'huile sur le feu, on sait très bien que ça va être difficile.

M. Philippe GONON : On ne jette pas de l'huile sur le feu, il n'y a pas besoin de nous...

M. LE MAIRE : Il y aura des difficultés et dans cette salle, dans cette assemblée, je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises. Je sais comme cela a été compliqué à Dijon, c'est compliqué partout, ce sera compliqué ici, voilà, je le redis encore une fois mais après on sera content et on sera heureux, voilà.

Mme Nicole WEINMAN : Vous savez que la voirie a en charge l'entretien des ponts, la réfection quelquefois et que tous les ans il y a des crédits prévus pour l'un ou l'autre d'entre eux. Il se trouve que nous avons déjà refait le pont Bregille qui était en bordure des travaux pour le Conservatoire à Rayonnement Régional et le FRAC. Cette année nous avons aussi à coeur de rénover le Pont de Gaulle. Il y avait au PPI déjà un montant prévu de 1 500 000 € pour le Pont de Gaulle. Effectivement on savait très bien que dans son état, de l'époque, le Pont de Gaulle devait être refait, réparé et reconstruit pour permettre le passage du tram. Il ne vous a pas échappé qu'un certain nombre de véhicules très lourds était interdit de passage sur ce pont jusqu'à maintenant, donc on n'aurait pas pu effectivement utiliser le Pont de Gaulle sans le refaire. Mais si vous lisez bien le rapport, vous verrez que nous avons prévu 1 500 000 €, que les études, les travaux un petit peu plus fins demandés pour le tram étaient estimés à hauteur de 1 800 000 € et que nous avons sur ce marché gagné plus de 400 000 €. C'est une opération qui finalement est arrivée à un appel d'offres qui a été plutôt favorable donc je m'en réjouis...

M. LE MAIRE : Dans les travaux de réfection des ponts il y a deux choses, ce qui est fait pour le tram et ça c'est pris en charge par l'Agglo et il y a notre juste part. Je demandais au Directeur Général des Services de me le confirmer, ce qu'il vient de faire. On va reconstruire le Pont, c'est-à-dire qu'il y a des câbles à l'intérieur qu'il faut changer. Vous savez que dans le béton pré-contraint il y a des câbles qu'on tend, il faut donc changer ces câbles-là ou les retendre, mais c'est quelque chose qu'on devait faire de toute façon et qui est de la responsabilité de la Ville de Besançon, c'est donc cela que l'on va payer. On avait même prévu 1,5 M€ pour nous seuls et on a 1,5 M€ à deux, donc cela va coûter moins cher. Peut-être que nous ne l'aurions pas fait l'année prochaine mais dans un an ou deux, c'est possible, je n'en sais rien, mais nous devons le faire.

M. Jean-Claude ROY : Vous avez vu dans le fascicule reçu dans les boîtes à lettres que le réseau s'est adapté dès la rentrée. Il y a des secteurs pour lesquels le service a anticipé les travaux. Je parlerai sur Planoise par exemple et sur les Hauts du Chazal ensuite. Pour le secteur des Hauts du Chazal, dès la rentrée on a mis une deuxième ligne forte en prévision de l'arrivée des nouveaux étudiants de la Fac Médecine Pharmacie. On a répondu en plan de mobilité sur des satellites autour de l'Hôpital en raccordant une ligne qui vient du secteur Vaux-les-Prés, Chemaudin, la ligne 58, qui va desservir la gare de François dans les deux sens matin et soir. On dessert mieux le secteur La Fayette, une zone d'emplois, avec la ligne 22 qui est une ligne bien plus cadencée que n'était la 27 auparavant. Pour le centre-ville les lignes 5, 31, 32 qui passaient place de la Révolution passent désormais pour la 5 par le centre-ville ; donc on est à proximité des chantiers. Juste après c'est l'engagement qu'on avait pris : redéployer le réseau, ne supprimer aucune ligne, adapter toutes les lignes pour faire en sorte que l'on puisse venir au plus près du lieu qui est en chantier. Et puis vous parlez je crois du secteur de Palente-Orchamps, Tristan Bernard, il y a des lignes qui passent désormais près de l'école des Chaprais, descendant la rue de Belfort car il y a un moment on ne peut plus passer rue Tristan Bernard mais la ligne passe au plus près avec des stations provisoires et une information la plus complète possible, soit sur place, soit sur le site de ginkobus.com.

M. LE MAIRE : Il y aura certainement une gêne, c'est évident, on ne peut pas dire le contraire.

M. Jean-Claude ROY : La ligne 3 ne passe plus, tout simplement parce qu'elle subit deux chantiers, celui du quai Veil Picard, du pont Battant et de la Place de la Révolution, donc on l'arrête à Saint-Jacques pour la mettre en correspondance avec les autres lignes de bus et justement puisque vous en parlez elle est aussi impactée du côté Tristan Bernard. Pour éviter une cascade de retards d'une ligne

qui traverserait deux fois des chantiers on l'arrête à chaque extrémité pour essayer de conserver le plus possible des horaires réels à ces endroits-là.

M. LE MAIRE : Vous avez compris que les chiffres que je vous donne pour le tram sont des chiffres approximatifs. Ce n'est pas totalement arrêté mais simplement, la chose qu'il faut retenir, c'est que le coût même s'il est moindre, sera partagé en deux et ça fait moins de dépenses pour nous.

M. Jean ROSSELOT : Je déplore quand même le transfert de charges du Grand Besançon à Besançon, du même ordre que ces transferts de charge que vous avez tant stigmatisés, peut-être avec raison d'ailleurs, de l'Etat aux communes et aux intercommunalités. On est en plein dans le même délit si je puis dire. Et je le déplore d'autant plus que, je vous accorde que c'est assez récent finalement, on assiste à une spectaculaire montée en puissance de l'alternative comme Transport en Commun en Site Propre, TCSP, du bus à haut niveau service que même vos amis politiques, Philippe GONON aussi, vous ont tant dit d'adopter.

M. LE MAIRE : Vous ne pouvez pas rester dans le sujet Monsieur ROSSELOT ?

M. Jean ROSSELOT : Je répète que je déplore le transfert de charges et on sait tous ce que c'est qu'un pont qui supporte le poids d'un tram. Il était à refaire sur certains points mais pas jusqu'à ce point...

M. LE MAIRE : La partie supplémentaire est prise en compte par l'Agglomération. Je voulais te redire une nouvelle fois que dans ce pont il y a des travaux que nous devons faire. C'est tellement vrai qu'on avait prévu 1,5 M€, qu'est-ce que je peux te dire de plus ? J'ai noté que tu as dit que le transfert de charges de l'Etat vers les collectivités était un délit. Là je ne vois pas les choses de la même façon que toi. On devait investir peut-être 1,5 M€ et la Ville va investir 750 000 €. Des transferts de charges comme cela, je suis preneur tous les jours.

M. Jean ROSSELOT : Je pensais surtout au transfert de l'aide personnalisée d'autonomie de Paulette GUINCHARD, de l'Etat au Département, je pensais à celui-là mais il y a d'autres cas aussi sous tous les Gouvernements.

Je reviens et ça on ne pouvait pas le dire il y a encore un an et demi, sur la montée en puissance spectaculaire parce que vous avez su mettre dans la tête des gens que TCSP = tram, il y avait d'autres formes de TCSP dont ces bus à haut niveau de service, trois fois moins cher... laissez-moi finir.

M. LE MAIRE : Non je ne vous laisse pas terminer car je souhaite que l'on reste dans le sujet. Vous pouvez parler pendant dix minutes si vous voulez sur le rapport concernant le Pont de Gaulle. On ne va pas refaire ce soir un débat sur le tram, le BHNS, on s'est exprimé à plusieurs reprises, c'est un débat en plus d'Agglomération qui a été tranché en Agglomération, je suis désolé. Je vous demande de rester comme le prévoit le règlement intérieur aux travaux de renforcement du pont. On ne refait pas un débat sur le tram ce soir sinon je vous prive de parole et comme cela vous pourrez repartir en claquant la porte et nous faire votre cinéma habituel.

M. Jean ROSSELOT : Je trouve scandaleux de ne pas me laisser dire quelque chose en 30 secondes alors que vous vous faites des montagnes de prêche. Et puis c'est un élément nouveau, je le répète, cette montée en puissance d'une alternative trois fois moins chère et surtout plus riche en quadrillage et en pôle d'échange et donc rendant un service plus complet à nos concitoyens. J'ai quand même le droit de dire en 30 secondes l'évolution de la chose quand même !

M. LE MAIRE : Mais cela a été voté par 113 voix, vous pouvez comprendre que la démocratie c'est aussi de respecter cela !

M. Jean ROSSELOT : Mais les problèmes évoluent !

M. Pascal BONNET : Je suis tout à fait d'accord avec vous, la démocratie a parlé. On respecte tout à fait le choix démocratique, ce qui ne nous empêche pas d'avoir nos idées sur la question de la même façon qu'il y a actuellement un Gouvernement qui gouverne suite à un vote démocratique et que je pense vous respectez également...

M. LE MAIRE : Bien sûr, je ne demande pas à renverser le Gouvernement par la rue, c'est clair, en tout cas pas tout de suite !

M. Pascal BONNET : Pour revenir au sujet si on résume bien, l'estimation initiale des travaux sur ce pont était de l'ordre d'un million d'euros ; il y a 800 000 € en plus résultant de demandes de la CAGB pour le tramway et finalement vous avez obtenu de n'avoir que...

M. LE MAIRE : C'est encore en cours de négociation...

M. Pascal BONNET : Et a priori on irait plutôt vers l'ordre de 400 000 € en plus, c'est cela ?

M. LE MAIRE : Pour l'instant, je vous demande de m'autoriser à signer un marché. La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 2 septembre, a retenu la Société EIFFAGE pour un montant de 1 480 000 €, je vous demande de m'autoriser à signer ce marché-là.

M. Pascal BONNET : Je redis simplement ce que j'ai lu, c'était initialement 1 million d'euros, il y avait après la demande de la CAGB, 800 000 € en plus et finalement il n'y a que 400 000 € en plus, c'est tout, ce sont les chiffres. Donc ces 400 000 € en plus sont liés au tramway à la demande de la CAGB, c'est tout !

M. LE MAIRE : Mais non, ce n'est pas nous qui les payons ! Je crois que j'ai été assez clair.

M. Philippe GONON : Effectivement on ne remet pas du tout en cause les votes. Simplement quand je vois les variations entre les estimations, les ouvertures des plis etc., j'avoue qu'il est difficile pour nous de cerner le coût du dossier global. Quand je dis global c'est CAGB, c'est Ville, et comme je l'ai dit tout à l'heure Syndicat Lumière par exemple donc je réitère et je vous remercie véritablement de répondre positivement à cette demande, c'est que nous ayons dans des tableaux extrêmement clairs, extrêmement précis les coûts portés par quelles que soient les structures, qui sont rattachées à la CAGB, que ce soit la Ville ou les Syndicats, pour que nous ayons une idée parfaitement précise du coût total et global de ce tramway. Je vous en remercie par avance.

M. LE MAIRE : De toute façon vous aurez les coûts portés par la Ville et la CAGB. Vous irez demander les autres à France Télécom si vous le souhaitez, au Syndicat Mixte Lumière, etc. Ce que je peux vous dire c'est que le bureau de l'Agglomération a demandé qu'on fasse régulièrement le point donc ce n'est pas suite à votre demande, on va le faire. Moi aussi je suis très intéressé de savoir comment évolue le budget du tram, il n'y a pas que vous qui vous intéressez à cela. Et pour ce qui concerne notre institution vous aurez les coûts, pour le reste je ne vais pas aller demander à France Télécom quel est le coût de dévoiements de réseaux, c'est à vous de le faire si vous le souhaitez, vous pouvez les interroger.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Merci Monsieur le Maire de me donner l'occasion de remercier mon collègue Pascal BONNET qui a pris ici ma défense parce que j'avoue que j'ai été blessée à la Communauté d'Agglo par la manière que vous avez eue de répondre à ma question tout à fait légitime, sur ce dérapage du tram, sur les conséquences du tram. Je suis désolée, à l'occasion de ce rapport on voit bien le dérapage et puis les conséquences...

M. LE MAIRE : Mais il n'y a pas de dérapage Madame ! On est en train de vous dire que ça coûte 400 000 € de moins et vous parlez d'un dérapage !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Ce sont les conséquences. On n'a plus de marge de manoeuvre et les conséquences ça aboutit à quoi ? la lapidation fiscale ! la lapidation fiscale à la fois des ménages mais aussi des entreprises, voilà à quoi cela aboutit. Vous avez fait croire à nos collègues de l'Agglo que je n'avais absolument rien compris...

M. LE MAIRE : Je le redis même ici ce soir...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire je pense que ça ne vous grandit pas. Franchement j'ai été blessée parce que je me fais du souci pour nos concitoyens, oui tout à fait, mais ne pas me laisser la possibilité en tant qu'élue de dire quel est mon sentiment, quel est mon jugement du dossier, ce n'est pas à vous de m'expliquer, ou alors ce que vous allez faire Monsieur le Maire, que ce soit à la Ville ou à l'Agglo, vous nous dresserez une liste des questions à vous poser et une liste des réponses et ce sera mieux ainsi.

M. LE MAIRE : Madame, vous êtes très habile ; vous avez le verbe très habile pour vous faire plaindre. J'ai dit : «ou vous n'avez pas compris ou vous le faites exprès», je maintiens que vous le faites exprès. Maintenant le sujet est clos pour moi. Vous voulez insinuer dans la tête des Bisontines et des Bisontins et des Grandes Bisontines et des Grands Bisontins qu'on leur cache des choses, c'est la stratégie de l'UMP et de ses affidés ici, c'est votre choix... c'est du style «on ne nous dit pas tout», mais si, on vous dit tout Madame et je persiste ! Mais oui, on verra en 2015, on va déjà voir en 2012.

Madame GELIN, qui généralement a beaucoup de bon sens.

Mme Catherine GELIN : C'est gentil. Concernant ce rapport, il y avait un document qui l'accompagnait pour la Commission n° 5, je l'ai lu et il semblerait que l'ouvrage du Pont Charles de Gaulle comporte des anomalies depuis de nombreuses années, depuis plus de 20 ans. Pourquoi n'ont-elles pas été corrigées au fur et à mesure et pourquoi les garanties d'ouvrage n'ont pas été utilisées pour ces réfections, ces remises aux normes, ce qui aurait certainement permis aussi de consolider cette structure.

M. LE MAIRE : Ce que vous me dites me rassure, ça montre bien que s'il y avait depuis 20 ans des anomalies, on ne refait pas le pont à cause du tram...

Mme Catherine GELIN : Est-ce qu'il y a des assurances, des garanties trentenales ? Est-ce qu'il y a des possibilités pour que ces ouvrages soient finalement remis aux normes au fur et à mesure ?

M. LE MAIRE : La garantie sur ce type d'ouvrages est une garantie décennale ; comme il y a plus de 25 ans, 30 ans que c'est fait, la garantie ne s'applique plus donc il faut que la collectivité remette en état mais ce que vous dites là prouve bien qu'on devait faire ces travaux de toute façon. Alors peut-être que le tram les a accélérés, je vous l'accorde, mais on devait le faire puisque ce sont des désordres qui existent depuis une vingtaine d'années.

Mme Catherine GELIN : Je voulais dire aussi quelque chose à M. ROY qui semble très satisfait du fonctionnement de Ginko aujourd'hui. Je dois dire que tout cet été et même cette rentrée furent très difficiles et je salue les conducteurs qui font face aux réclamations des usagers. Je peux dire qu'au fur et à mesure des avancements de travaux, les usagers ont des difficultés pour comprendre comment les lignes sont déroutées. L'information n'est pas suffisante. J'ai bien reçu le document où ils disaient qu'il fallait consulter les sites Ginko, mais tout le monde ne possède pas d'informatique et les panneaux d'affichage ne sont pas mis à jour. Quant aux documents avec les fiches horaires, celles-ci sont très difficiles à lire, et sur le site de Ginko et également lorsqu'on les a en mains, il n'y a pas assez de contrastes.

M. LE MAIRE : Où je suis d'accord avec vous, c'est que tout ne doit pas être sur Internet parce que tout le monde n'a pas Internet, c'est clair mais il me semble que des documents écrits ont été mis en place.

M. Jean-Claude ROY : Vous avez raison de souligner une difficulté que notre délégataire a eue avec un logiciel qui n'a pas été efficient tout de suite. Il a fallu près de trois semaines, fin août, début septembre pour le faire fonctionner normalement. On ne pouvait plus calculer certains itinéraires notamment mais quand on fait une rentrée ça rend modeste parce qu'on essaie de faire le mieux possible, on essaie de faire le plus possible. Il y a des ratés, tout n'est pas parfait et on essaie de rectifier les jours qui suivent. Sur Les Hauts du Chazal par exemple, on regarde tous les matins et tous les retours d'étudiants pour savoir si sur une ligne on tient bien avec un bus standard, s'il ne faut pas mettre un bus articulé, donc accordez-nous encore un petit peu de temps, quelques jours, pour caler le mieux possible des reports de

clientèle qui se font d'une ligne sur l'autre par exemple de la 10 sur la 5 pour Les Hauts du Chazal, on a besoin d'un petit peu de temps mais...

M. LE MAIRE : Il y a encore quelques calages à faire...

M. Jean-Claude ROY : Tout n'est pas parfait. Pour le Pont Charles de Gaulle qui est un ouvrage particulier, j'ai envie de dire quand même, et vous l'avez soulevé, Madame, que ça fait 20 ans que ce Pont est interdit aux poids lourds et il est sous auscultation. On enregistrait déjà au précédent mandat ses dysfonctionnements pour les mesurer et éviter qu'il y ait un pépin. Franchement ce n'est pas quelque chose qui est inconnu. La Ville avait déjà provisionné au mandat précédent 1 M€ donc si la Ville met moins, tant mieux, ça permettra de concilier les intérêts de la Ville et de l'Agglomération sur ce même ouvrage.

Mme Nicole WEINMAN : J'ai dû ne pas être suffisamment explicite en commentant le rapport précédent. Pascal, tu as très bien lu le rapport mais en partie seulement, les 1 018 000 € correspondaient à un montant estimé d'avant-projet. Ce montant correspondait parfaitement à ce que nous avons prévu au PPI pour l'entretien et les réparations du pont, comme elles ont été développées. Ce pont a été construit, tout le monde s'en souvient, bien sûr moi je n'étais pas encore bisontine entre 1965 et 1967. Pour l'époque c'était un pont contraint, un pont moderne, un pont nouveau qui, comme tous les ponts, là je suis un peu néophyte mais je vais essayer de ne pas sortir de grosses bêtises, doit passer par un certain nombre de calculs et les calculs pour ce pont apparemment n'ont pas été faits de façon à ce que l'on obtienne l'usage qu'on en attendait. En tout cas il a montré assez vite, je pense dans un délai supérieur à 10 ans, un certain nombre de travers. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu de mettre un million pour gommer, réparer et entretenir correctement ce pont et lui permettre un trafic normal comme le disait Jean-Claude car pour éviter tout problème on avait limité le passage sur ce pont à un certain tonnage de véhicules. Le 1 018 000 € au stade d'avant-projet correspondait vraiment aux réfections voirie et entretien du pont, réfections, réparations. Le complément au stade du projet inclut les demandes de l'Agglomération, c'est-à-dire comme vous le savez, le long d'une ligne du tram, des rails, des LAC, de l'éclairage, des chambres, ce complément-là l'Agglo en prend sa part et sur l'ensemble des projets elle finance à 50 %, la Ville assurant les autres 50 %. Bilan positif de l'opération pour la Ville, j'espère que j'ai été assez claire.

M. LE MAIRE : De toute façon si on devait payer auparavant un million d'euros et que là on va payer 700 000 €, on peut quand même difficilement dire que le tram fait payer plus à la Ville puisqu'on va économiser 300 000 €.

Mme Nicole WEINMAN : Pour terminer, Madame GELIN, le rapport complémentaire que l'on vous a adressé avait été parfaitement expliqué par les services pendant la commission, donc j'espère n'avoir pas oublié de vous donner des indications qu'ils auraient pu vous donner à ce moment-là.

Mme Joëlle SCHIRRER : Par rapport au trafic Ginko, il y avait un énorme problème à prévoir, c'était la rentrée des étudiants de médecine pharmacie qui arrivaient en très grand nombre aux Hauts de Chazal et la façon dont ça a été traité est satisfaisante.

M. LE MAIRE : Cela montre bien toute la pertinence des transports en commun en site propre car pourquoi par exemple il y a actuellement un problème à Chamars où il faut parfois attendre deux bus, voire trois pour pouvoir monter dedans ? Qu'est-ce que cela démontre ? Cela démontre qu'un bus, même articulé, n'a pas la capacité suffisante pour transporter tout le monde aux heures de pointe, et c'est là toute la justification d'un tram puisqu'avec une rame on peut emmener deux fois plus de passagers que dans un bus articulé ou un BHNS qui ont la même capacité. Et l'intérêt pour nous était justement cela, pouvoir mettre dans un seul véhicule avec un seul chauffeur les passagers qui montent actuellement dans deux bus. Ça s'est beaucoup amélioré au niveau de la Fac mais il y a encore quelques ajustements à faire dans ce secteur.

Mme Martine JEANNIN : J'étais présente au Conseil d'Agglo, c'est vrai que suite à l'intervention de Mireille, vous y êtes allé un peu fort dans la réponse. Simplement les inquiétudes de Mireille, de Martine, de Pierre ou Paul, c'est l'inquiétude des Bisontins, des Grands Bisontins. Il y a des gens qui peuvent aussi penser qu'il y a là une grosse dépense à faire, il faut quand même répondre à cet appel et non pas le prendre comme des attaques, voilà !

M. LE MAIRE : Il y a des gens qui font plein de promesses et qui ne les tiennent pas. Moi j'ai promis que par exemple à Besançon en 2012, 2013, 2014 on n'augmenterait pas les taux du foncier bâti et de la taxe d'habitation, nous respecterons cette promesse, la part de la Ville bien sûr, Madame, car ce qui est décidé par Loi de Finances du Gouvernement, je ne peux effectivement pas jouer dessus. Il y a des gens, je ne dis pas que vous en êtes, qui s'évertuent à vouloir, en toute mauvaise foi parce qu'ils savent que c'est faux, faire peur en disant «vous allez voir ce qu'on va investir», j'ai même entendu dire dans cette assemblée-là qu'on aurait pu avec cet argent-là finir la desserte de la Voie des Mercureaux, il y en a même qui sont ici qui l'ont écrit. Tout cela je le dis clairement, ce sont des mensonges car on ne peut pas le faire et j'ai expliqué pourquoi. Mais certains continuent à le dire. Donc je répète d'une façon très ferme que tout est clair, tout est transparent, qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts, pas plus à la Ville qu'à l'Agglo liée au tram.

M. Jacques MARIOT : Un petit complément d'information pour Pascal BONNET. Je comprends bien que les commerçants de Tristan Bernard, et les commerçants de manière générale, qui vont être impactés par le tramway se fassent du souci. Alors ce qu'il faut savoir, c'est que l'on n'a pas attendu que les contraintes arrivent. On a anticipé en mettant en place un triple dispositif qui est le suivant : la commission d'indemnisation où il va falloir qu'ils démontrent qu'il y a une perte de marge, un FISAC, je reçois demain l'étude, la pré-étude qui est faite sur le FISAC pour apporter de l'argent sur l'investissement et sur les animations de manière générale, et le troisième outil c'est un plan formation-emploi qui va être mis en place pour dans un premier temps chercher à mutualiser les emplois, et dans un deuxième temps mettre en formation des salariés du commerce qui seraient en difficultés».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [6 contre du Groupe UMP-NC (M. SASSARD, Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI, M. BONNET, M. ROSSELOT (2)) et 1 abstention du Groupe MODEM (M. GONON)], décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.